



Divorce, Droits et Petits revenu

Par **audrey85**, le **24/06/2013** à **13:54**

Bonjour.
Je vous explique ma situation. Je suis mariée depuis bientôt 5 ans, nous avons eu 2 enfants de 6 et 4 ans. Nous avons acquis un terrain et fait construire une maison le tout mis sous son nom et mon nom de jeune fille. Nous avons aussi acheter une voiture qui à était mise sous nos deux noms. Je souhaiterais divorcer car je ne ressens plus rien pour mon mari et que je suis tombé amoureux de quelqu'un d'autres. Je suis assistante maternelle donc je n'est pas de gros revenu!!! Je voudrais savoir quels sont mes droits par rapport aux enfants, la maison, la voiture, les prêts, etc..... Je voudrais aussi savoir ce qui se passera si je quitte le logement conjugal avant le jugement de divorce. Et je voudrais savoir si je peux demander à mon futur ex mari une participation financière pour le loyer, les factures et la vie courante même si j'ai quitter le foyer.
Merci de votre réponse et bonne journée à vous.

Par **amajuris**, le **24/06/2013** à **14:29**

bjr,
les biens acquis pendant le mariage sont des biens communs.
pour les enfants chaque époux a les mêmes droits et obligations, si vous n'arrivez pas à vous mettre d'accord vous devrez saisir le jaf.
tant que vous n'êtes pas divorcés et en l'absence d'une décision du juge les droits et les obligations du mariage demeurent.
donc dans ces conditions en quittant le domicile conjugal, vous vous mettez en tort et bien sûr votre mari n'a aucune obligation de vous verser quoique ce soit puisque c'est vous qui prenez cette décision de manière unilatérale.
pour les crédits quelle que soit votre situation, vous restez co-emprunteurs solidaires.
conclusion, divorcez rapidement en choisissant le divorce par consentement mutuel.
cdt